



*Le Ministre*

ARRETE n° 0008 MT/CAB du 11 MAI 2022 portant nomination du  
 Coordonnateur du Projet de construction du Port Sec de Ferkessedougou

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2021-453 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Transports ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le procès-verbal de passation de charges du 06 avril 2022 indiquant que la Maîtrise d'Ouvrage du Projet de construction du Port Sec de Ferkessedougou est dévolue au Ministère des Transports en lieu et place du Ministère Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Monsieur Abdoulaye ALLIAGUI, Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre des Transports, est nommé en qualité de Coordonnateur du Projet de construction du Port Sec de Ferkessedougou.

**Article 2 :** L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

**AMPLIATIONS**

Cabinet.....	1
Secrétariat Général du Gouvernement.....	1
Tous Ministères.....	32
Intéressé (e).....	1
Chrono.....	1
JORCI.....	1

